

MÉTIERS
ADR 1.3
EXPÉDITION DE MARCHANDISES DANGEREUSES

PRÉSENTATION | Cette formation a pour objectif de donner aux stagiaires les compétences nécessaires concernant l'expédition des matières dangereuses.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les dispositions réglementaires en vigueur ; Répondre à l'obligation de formation du 1.3 de l'ADR ; Connaître les rôles et responsabilités de chaque acteur ; Connaître les prescriptions réglementaires relatives au classement au conditionnement et à l'expédition de marchandises dangereuses.
PRÉ-REQUIS	Aucun
PROGRAMME	<p>Tour de table de présentation et positionnement de chacun</p> <p>Les différents acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> L'emballer, de l'expéditeur, du chargeur du transporteur, du destinataire Présentation de l'ADR et des prescriptions réglementaires applicables Les responsabilités respectives de chacun des acteurs <p>Le danger et le risque</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourquoi une matière est-elle qualifiée de dangereuse ? Les 13 classes de matières dangereuses <p>Les obligations de conditionnement et d'expédition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le conditionnement des marchandises Les marquages La signalisation et l'étiquetage Les étiquettes Code Du Travail Qu'en est-il des exemptions seuils 1136 ADR ? <p>Les obligations liées au transport</p> <ul style="list-style-type: none"> La signalisation et le placardage des véhicules Le chargement et le calage Les documents de transport et les consignes de sécurité Les équipements spécifiques du véhicule Le contrôle du véhicule avant départ et à réception Les quantités limitées du 1.1.3.4. <p>Comment réagir lors de la découverte d'un feu</p> <ul style="list-style-type: none"> QUESTIONS REPONSES Évaluation des acquis Clôture

PUBLIC	Responsables, Conducteurs de silos, Personnel de silos, Magasiniers et Personnel au contact des matières dangereuses non formés au transport de matières dangereuses.
INTERVENANT	Formateur spécialisé, conseiller sécurité ADR
RESPONSABLE DE FORMATION	Alain PANOT
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Face à face ; • Diaporama ; • Présentation d'outils pratiques ; • Retours d'expérience ; • QCM ; • Evaluation des acquis.
DURÉE	1 journée (7 heures)